

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

LA LIANE

Département PAS-DE-CALAIS (62) / Commune de BOULOGNE-SUR-MER (62200)

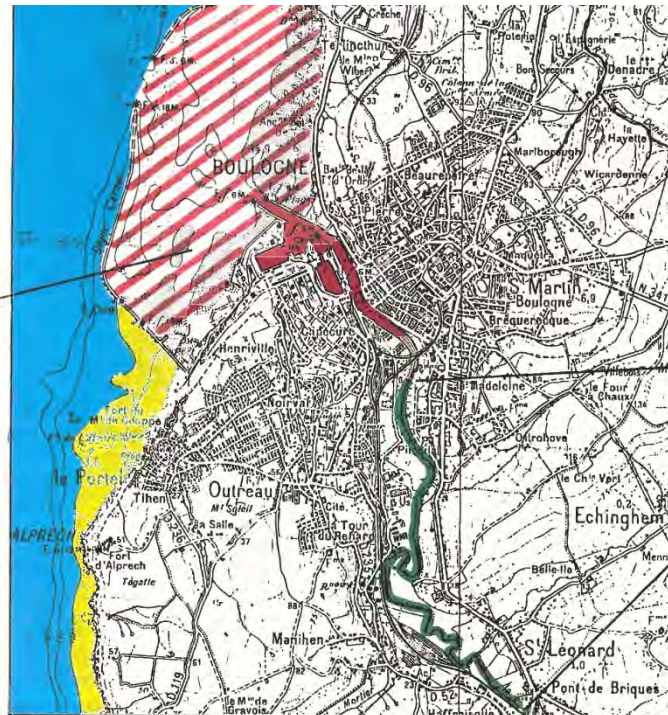
Texte juridique de référence : Décret du 30 décembre 1864

Limite	Observations
<p>Pont Napoléon, aujourd'hui pont de Marguet</p> <p>Source : liste ministérielle 2002</p>	<p>Aspects juridiques : Texte original non trouvé (source : liste ministérielle 2002). NB : La LSE fixée par le Décret du 26 décembre 2014 retient la même limite géographique.</p> <p>Aspects géographiques : Pont de Marguet repérable sur carte marine. Cartes scannées transmises par services compétents (cf. pages 2 et 3) mais avec délimitation approximative (p. 2) ou obsolète (p. 3).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :



interdiction de toute pêche -
arrêté préfectoral du
23/06/1987

LTM : ligne fictive , 300 m
en amont du pont SNCF -
décret du 2/05/1863

LSE : écluse du moulin de
la Holde à Pont de briques
décret du 4/07/1853

LIM : confondue avec la LTM

IGN - BOULOGNE/mer 1/50000

Rivière LIANE
Département du PAS-de-CALAIS
Basse vallée et zone côtière proche
Limites administratives et textes
réglementant la pêche

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE - D.R. 1